ment impérial et pour son dévoué représentant.

La plus grande liberté a été laissée à l'assemblée pour la discussion et le vote de treize projets de lois qui lui ont été soumis par M. Coménènos pour la réorganisation des différens services de l'île, et parmi lesquels nous remarquons les suivans : Lois sur l'organisation d'un corps de gendarmerie et sur l'organisation des communes ; lois sur les douanes, les dîmes et les bestiaux ; lois sur le code pénal, de commerce, politique ; sur les passeports et sur d'autres sujets intéressant le bien public, le développement matériel, intellectuel et moral du pays.

L'assemblée a également voté le budget de l'île, recettes et dépenses, qui s'élève à environ 900,000 Piastres, y compris le tribut de la S. Porte. Une somme considérable est destinée à l'instruction publique. Par suite des derniers évènemens et surtout des rigueurs de l'hiver dernier, la situation financière de Samos laisse beaucoup à désirer : aussi tout s'y fait avec économie. Il est à regretter, d'un côté, que les hommes capables soient trop peu nombreux pour remplir les fonctions publiques, et d'un autre côté, que le goût des emplois administratifs soit trop général. Tout le monde se croit apte à ces emplois et les demande. C'est un tort qui sera sans doute reconnu par le bon sens des habitants : dans l'administration, il ne doit y avoir place que pour les gens honnêtes et capables; dans l'industrie et les travaux agricoles, il y a place pour tous; et en comprenant cette idée, les habitants de Samos verront tous leurs intérêts prospérer.

Nous avons eu déjà l'occasion de parler des *Lettres sur la Turquie*, de M. Ubicini. On a vu, par le rapport qui en a été fait dans une des séances de l'Institut de France, et dont nous avons donné un extrait, il y a quelques jours, l'estime qu'on doit avoir pour ce livre. Le journal la *Patrie*, dans son numéro du 16 mai, en fait, à son tour, l'appréciation, ou, pour mieux dire, l'éloge, et il convient sans détour, à ce sujet, que la France, c'est-à-dire ses gouvernemens, n'ont pas toujours suivi, envers la S. Porte, la politique la plus raisonnable. Fort heureusement que, pour les intérêts réciproques des deux pays, des vues plus sages ont été adoptées par la République française, et la civilisation générale y gagnera autant que la justice. Nous extrayons le passage suivant de l'article de la *Patrie* :

« Nous avons, il n'est plus permis de nous le dissimuler, envers la Turquie de graves torts à réparer : la destruction de la flotte ottomane à Navarin, les alliances de la France, de la Grèce, de l'Egypte, de Tunis, nous ont trouvés toujours du côté de ceux qui travaillaient à l'affaiblissement de cette puissance dont nous devions être les défenseurs et les soutiens.

« Nos torts envers la Turquie avaient leur source principalement dans le manque complet de notions sur ses ressources et sur son avenir. Notre insouciance et les narrations de nos voyageurs, qui n'allaient chercher en Orient que de vieux préjugés, ne pouvaient nous faire juger sainement la situation de ce pays.

« Croit-on qu'aujourd'hui encore la géographie de Balbi, enseignée dans les écoles, contient et propage les plus grossières erreurs sur la Turquie; qu'elle la divise en quatre gouvernemens, et présente la Moldavie, la Valachie, la Servie, le Kurdistan, le Diarbekir comme des portions détachées de l'empire et sans aucun lien réel avec le pouvoir du Sultan ?

« Tout ouvrage, toute recherche propre à édifier l'esprit public et à lui faire comprendre les intérêts de la France, dans cette importante question d'Orient, est regardée par nous comme une œuvre vraiment patriotique.

« Nous n'hésitons donc pas à placer au nombre de ces utiles travaux le livre que vient de publier M. A. Ubicini, sous le titre de *Lettres sur la Turquie*.

« Dans une introduction rapide, l'auteur nous reporte à la fin du dix-huitième siècle, à cette époque où la Turquie, long-temps menaçante pour l'Occident, avait été forcée d'abandonner une à une les contrées qu'elle avait conquises, et s'était enfin affaissée sur elle-même comme un corps bientôt privé de vie. Il nous montre les plus riches provinces de l'empire devenues la proie de l'anarchie et de la violence; les pachas revoltés bravant les firmans de la Porte, dépouillant les habitans, ensanglantant leur domination, sans que tant d'audace et de désordres pussent être réprimés par l'autorité souveraine.

« L'empire ottoman touchait à sa décadence. Sultan Mahmoud fut le premier parmi les souverains de l'Islam qui comprit cette vérité. Dans son désir d'arracher la Turquie à la ruine où l'entraînaient l'inertie et l'ignorance de son peuple, il commença la révolution politique qu'il méditait, et frappa avec une énergie, une activité infatigables, tous les obstacles qui s'élevaient contre sa volonté, pour les anéantir. Et alors parut, naissance cette organisation politique et administrative, but de tant de persévérance et d'efforts, que son successeur, le Sultan actuel, a appliquée à tout l'empire, sous le nom de *Tanzimat*.

« M. Ubicini, s'appuyant sur des données officielles, trace avec une netteté remarquable le tableau des réformes opérées en Turquie, depuis le Hatti-Chérif de Gul-Hané. Il indique la portée et les effets de cette charte ottomane publiée le 3 novembre 1839, et explique dans ses détails les plus minutieux l'organisation de toutes les branches de l'administration actuelle, bienfait du Sultan Abdul-Medjid et des ministres éclairés dont il est entouré.

« Rien n'est omis dans ces documens nouveaux sur la statistique de l'Empire ottoman : description de son immense territoire, relevé d'une population de 35 millions d'habitans, d'une armée de 400 mille hommes de bonnes troupes et d'une flotte de 74 bâtimens armés de 4 mille bouches à feu. Enfin le livre de M. Ubicini rend facile et attrayante l'étude d'une nation vers laquelle nous attirent nos sympathies comme notre vieille alliée, et qui, au point de vue de nos intérêts politiques, doit rester forte et puissante dans l'équilibre général des États européens. »

MEMORANDUM *adressé à tous les chefs de mission.*

Le maintien de la tranquillité et de la sécurité publiques est confié aux soins seuls de l'administration locale. Cependant, des sujets du gouvernement impérial et des puissances étrangères portent, sans besoin et contrairement aux ordres de la Porte, des voitures, des poignards, des pistolets, etc., ce qui donne lieu, de temps en temps, à des crimes d'assassinat; par ce motif, l'autorité locale a jugé nécessaire de prohiber de nouveau le port de ces armes, et a décidé que quiconque en sera porteur, sera mis en état d'arrestation et puni par la justice du pays.

En vous transmettant cette décision, nous vous prions, Monsieur, de vouloir bien donner à qui de droit les ordres nécessaires, afin que les sujets du gouvernement que vous représentez, s'abstiennent à l'avenir de porter les armes dont il vient d'être parlé.

On nous écrit de Paris, sous la date du 27 mai :

« Depuis quelque temps, les travaux politiques de l'Assemblée nationale languissent, les séances se passient à voter des crédits, et à délibérer sur la question très importante, très ennuyeuse, et très-mal discutée, des dépôts nouveaux sur les ci-devant; sur ce terrain venaient se battre à outrance les intérêts des colonies et ceux des départemens du Nord de la France où l'on cultive la betterave et où on en fait du sucre.

« Mais voilà que l'atonie parlementaire fait place au mouvement; les pétitions qui prononcent l'Assemblée se réveillent avec celles du gouvernement et du public. C'est que nous touchons au moment solennel où va s'agiter la grande question de la révision de la Constitution, prélude de la crise de 1852. L'opinion publique, la plus générale du moins, voit venir cette crise avec frayeur; il est naturel que l'on conçoive quelque inquiétude à l'approche d'actes politiques qui doivent produire de l'agitation dans toute la France, et amener à la lutte légale tous les partis, toutes les opinions. Mais on ne s'en tient pas à ce souci très légitime : on s'effraie outre mesure; on a peur de tout, souvent sans se rendre compte de rien : on s'épouvante du moindre bruit qui court, quelque absurde qu'il soit; la malveillance s'empare de cette crédulité effarée, et tourne la faiblesse débile des esprits contre les institutions : elle produit la peur, et elle lui engage ensuite la peur qu'elle a elle-même comme un symptôme d'un danger réel. L'exagération de la frayeur ne pourra se calmer qu'avec le temps.

« Quant au gouvernement, il veut se mettre en mesure d'obtenir la révision de la constitution en provoquant des démonstrations qui pèsent moralement sur l'Assemblée. Il favorise, encourage, excite la signature des pétitions qui demandent la révision. On signe dans tous les départemens, les députés apportent tous les jours des pétitions à l'Assemblée. On en fera le compte, et on en pèsera la rédaction avec soin; car les partis sont intéressés à ne pas laisser croire que les pétitionnaires sont en grand nombre, que les soussignés demandés; aussi l'Assemblée a-t-elle décidé qu'on renverrait toutes ces pétitions à une commission spéciale qui les examinera et en fera un rapport. Ce pétitionnement a un double inconvénient; il n'indique pas le vœu public, la plupart des pétitions n'exprimant pas le vœu et les idées de la révision qu'elles sollicitent; d'un autre côté, il constitue un dangereux précédent les factions pourront en user plus tard comme on en use aujourd'hui et imposer, par une pression extérieure, de mauvaises mesures à une assemblée incertaine ou effrayée.

« L'agitation du dehors s'est déjà manifestée aussi dans l'Assemblée même; quelques-uns pour elle des initiatives à prendre sur cette grande affaire de la révision. La constitution elle-même en ouvre la porte. Dès la troisième année de son existence, l'Assemblée législative peut demander, sous certaines conditions, qu'une Assemblée constituante soit convoquée pour statuer sur les changemens à faire dans la Constitution. Or la troisième année de l'Assemblée actuelle commence le 29 de ce mois. Il était donc temps de se préparer; c'est ce qu'on a fait.

« Les réunions de représentans se sont livrées à des délibérations préliminaires. Les légitimistes qui s'assemblent rue de Rivoli, et le petit cénacle présidé rue de l'Université par M. Molé, ont décidé qu'ils proposeraient à l'assemblée la révision totale de la constitution, et il a été expliqué, par la discussion, rendue publique, que par révision totale on entendrait la substitution immédiate de la monarchie pure et vraie à la République. C'est franc, mais c'est téméraire. La réponse ne s'est pas fait attendre. Puisque vous l'entendez ainsi, ont dit les républicains de toutes les nuances, puisque, pour vous, révision est synonyme de monarchie, nous serons, nous, opposés et nous nous opposerons à toute révision. A leur tour, les anciens conservateurs et orléanistes, réunis au cercle de la rue des Pyramides, et qui se sont ralliés, au moins provisoirement, au Président de la République, n'ont pas voulu non plus d'une révision interprétée dans le sens de la dynastie d'Henri V; ils ont décidé qu'ils demanderaient la révision, sans autre définition, mais avec l'intention d'obtenir une modification partielle, principalement celle des dispositions qui limitent la durée des pouvoirs et la rééligibilité du Président. Enfin, les orléanistes, comme M. Thiers et ses amis, qui ne se sont pas ralliés au Président, et qui se sont séparés de ceux qui ont voulu servir les intérêts soit de la légitimité, soit de M. Bonaparte, et ils menacent de combattre la révision.

« Ce n'est pas tout. Si la révision obtient le nombre de voix nécessaire, l'Assemblée ne pourra pas la faire elle-même. Elle devra convoquer, à cet effet, une assemblée constituante. Comment celle-ci sera-t-elle élue? Sera-ce conformément à la loi électorale de 1850, qui, sous prétexte de domicile, a supprimé plus de trois millions d'électeurs. Les auteurs de cette loi disent oui; une partie de la majorité hésite. Les démocrates annoncent que si le gouvernement ne le publie pas, ils verront dans sa sincérité, ou aura la guerre civile; le ministère vient de déclarer, par l'organe de MM. Baroche et Faucher, que la loi de 1850 est le drapeau du cabinet; en même temps, le *Constitutionnel*, organe ordinaire de l'Elysée, attaque à outrance la même loi, et le Président persiste à garder sur ce sujet un silence obstiné qu'on regarde comme l'indice d'une situation double qui lui permettra de maintenir ou de désavouer la loi électorale selon les circonstances.

« C'est au milieu de ces incertitudes, de ces troubles, de ces divisions dans la majorité parlementaire que va commencer le travail de la révision. On s'attend à des débats d'une excessive violence. Quant au résultat, il demeure fort problématique; il est probable que le vote de révision ne réunira par les trois quarts des voix exigées par la constitution; l'Assemblée n'osera pas ordonner la révision à la simple majorité. Que fera-t-elle? Si elle sort de la constitution, il lui faut attendre à tout, et elle ne saurait prédire ce qui arrivera. Si on reste dans la légalité, on ira tant bien que mal jusqu'en 1852, époque où on élira le Président et une nouvelle assemblée. Que seront et que donneront ces élections? La est le grand inconnu. Mais il se passe tant de choses dans un an. »

A. U.

Nous avons reçu, voie de Vienne, la dépêche télégraphique suivante de Paris, portant la date du 2 juin :

« Le Président de la République est parti pour Dijon; il y a été reçu d'une manière splendide. Dans le discours qu'il a prononcé, on a remarqué, entre autre choses, qu'une nouvelle phase politique allait commencer en France.

» A la Bourse de Paris, le 5 0/0 était à 90 fr. 40 c.; le 3 0/0, à 55 fr. 95 c. »

Le courrier de Vienne arrivé jeudi dernier nous apporte, avec le *Corriere Italiano*, des dépêches télégraphiques jusqu'au 2 juin. Nous les résumons :

OLLMUTZ, 29 et 30 *mai*. — L'empereur d'Autriche est arrivé ici. Les deux empereurs ont assisté avant-dîner à l'office divin. Aujourd'hui de Russie a honoré d'une visite le feld-maréchal-comte Radetzky. Le soir, LL. MM. ont assisté à une représentation du théâtre. La ville était illuminée.

OLLMUTZ, 31 *mai*. — L'empereur de Russie est parti aujourd'hui à huit heures du matin, par le chemin de fer d'Oderberg.

PRAGUE, 1er et 2 *juin*. — L'empereur d'Autriche est arrivé à Prague, et a reçu les hommages des autorités civiles et militaires; il est parti le 2 pour Vienne, à dix heures 15 minutes du matin.

CRACOVIE, 31 *mai*. — L'empereur est arrivé heureusement dans l'après-dîner; il continue son voyage pour Varsovie.

PARIS, 31 *mai*. — MM. Faure et Vesin ont parlé sur la proposition Moulin et Morin. La proposition de la commission est adoptée avec la réserve que le comité révisionnaire émettra son jugement huit jours après la première proposition de révision. Le M. de Broglie doit présenter le projet de révision de la rue des Pyramides, avec 220 signatures.

On nous écrit d'Athènes, en date du 8 juin :

« Vingt quatre jours se sont écoulés depuis le retour du roi Othon. Le peuple attendait toujours avec anxiété un changement complet de ministère; mais, le 5 juin, il a été moitié de plus en partie.

« M. A. Païcos, ministre de la justice, qui avait été appelé provisoirement au ministère du culte et de l'instruction publique après l'assassinat de M. Corfiotaki, et à celui des affaires étrangères après la démission de M. A. Delyani, a été nommé en décision, ministre des affaires étrangères.

« M. Damiano, député de l'île d'Hydra, a été nommé ministre de la justice, du culte et de l'instruction publique.

« Le ministère entier a été composé par le vice-amiral Criéos, président du conseil ministériel et ministre de la marine, comme il suit :

MM. le général D. Métépoulos, intérieur;
Christidès, finances;
A. Païcos, affaires étrangères;
G. Damiano, justice;
P. Varvogliu, culte et instruction publique;
S. Milios, milices.

M. A. Delyani, président du sénat, et le sénateur Londos, ont été contraires au projet relatif aux commissaires des finances, que M. Christidès avait présenté, et qui a été rejeté par le sénat.

« On attend l'ouverture des chambres pour voir si ce projet sera adopté.

« Le général Métépoulos n'a été appelé au poste qui occupe que parce qu'il était le gendre de M. Delyanni et cousin de M. Londos, ces derniers devant cesser de faire partie de l'opposition.

« Cette modification du ministère Criéos a été combattue par la presse de l'opposition. On pense qu'aucune amélioration n'aura lieu dans les affaires, que le nouveau ministre de l'intérieur ne diffère en rien de son prédécesseur, M. Notaras; on l'estime fort peu et l'on se souvient de l'usage qu'il a fait du trésor public, pendant qu'il remplissait les fonctions de nomarque d'Attique et de Béotie.

« Comment espérer une amélioration dans les affaires, lorsque les postes les plus élevés sont occupés par de tels ministres?

« La convocation des chambres commencera le 4—16 juin. Entre autres projets, celui relatif au successeur du trône de la Grèce doit être discuté.

» On dit pourtant qu'il sera nommé 15 sénateurs, afin d'augmenter le nombre de ceux qui doivent voter pour le ministère. »

Mercredi dernier, le conseil des ministres s'est réuni à la Porte, sous la présidence du Grand Vézir.

NOUVELLES DIVERSES.

Hier, vendredi, S. M. I. le Sultan, accompagné de sa suite ordinaire, s'est rendu à la mosquée de Beylerbey, et y a assisté à la prière de midi.

— Aujourd'hui, le capitan-pacha s'est rendu au ministère naval d'Ismid, à bord du bateau à vapeur de l'état le *Seri-Bahri*, pour assister à la mise à l'eau d'une frégate qui y était en réparation depuis plusieurs mois.

— On nous écrit de Brousse, le 11 juin :

« Ismid pacha, débarqué à Ghemlek, il y a 8 jours, est arrivé le lendemain dans notre ville, après avoir fait une station à Riza-Pacha-Derveni, où il s'est entretenu pendant quelque temps avec les ingénieurs valaques chargés de l'exécution de la route de Brousse à Ghemlek, dont les travaux avaient commencé la veille sur ce point. Pendant son séjour dans notre ville, le ministre du commerce a visité avec soin les fabriques de soie, les bains minéraux, et tout ce que notre ville offre d'intéressant, et au parti auquel M. le marquis avait fait ses visites au gouverneur-général et aux consuls de France et d'Angleterre.

« Après une nouvelle inspection des travaux commencés à Riza-Pacha-Derveni, Ismail pacha doit se rendre le soir même à Ghemlek, afin de s'y embarquer pour Constantinople. »

— Mercredi dernier, M. le marquis de Lavalette, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française, s'est rendu à la maison de campagne du Grand-Vézir, à Balta-Liman, et a eu une conférence avec ce haut dignitaire.

— Aujourd'hui, M. le marquis de Lavalette s'est rendu avec M. Cor, premier drogman de la légation française, chez le ministre des affaires étrangères, et a eu une conférence avec lui.

— M. Métaxà, ministre plénipotentiaire de Grèce, s'est rendu à la Porte, et a eu une conférence avec le ministre des affaires étrangères.

— On lit dans le *Courrier d'Athènes* du 8 de ce mois :

« M. Edouard Blondeel de Cullebrock, chargé d'affaires de Belgique à Constantinople et à Athènes simultanément, vient d'arriver ici à bord du steamer autrichien, accompagné de M. Rasi, drogman de la légation belge. M. Blondeel dès-lors avait présenté ses lettres de créance, et a l'honneur d'être reçu par le Roi, samedi 31 mai. »

— Ahmed-Vésik éfendi, qui vient de remplir avec tant de distinction les fonctions de commissaire impérial dans les provinces moldo-valaques, et dont nous avons annoncé le prochain retour à Constantinople, y est arrivé mercredi matin, accompagné de son secrétaire de mission Haïder éfendi, par le bateau à vapeur autrichien de Galatz. Dans la soirée, Ahmed éfendi s'est rendu chez le Grand-Vézir et le ministre des affaires étrangères qui lui ont fait l'accueil le plus affable. Le lendemain, il s'est rendu à la Porte pour y faire les visites d'usage.

— A bord du même bateau à vapeur se trouvaient Caboulî éfendi et Sadik bey, l'un premier secrétaire et l'autre second de l'ambassade ottomane de Londres jusqu'à l'arrivée dans cette capitale de M. Musurus et du personnel de sa mission. En l'absence de Méhémet pacha, qui était titulaire de ce poste, Caboulî éfendi a remplies fonctions de chargé d'affaires avec intelligence et zèle.

— Emin éfendi, membre du bureau de traduction, qui a été envoyé aux Dardanelles pour y procéder, de concert avec M. Gracianì, drogman de la légation des Deux-Siciles, à une enquête sur des faits dont nous avons eu déjà occasion de parler, est arrivé avantier jeudi, à Constantinople, à bord du paquebot-poste français. M. Gracianì y est arrivé dimanche dernier parle bateau à vapeur de Trieste.

— Hier vendredi, à été célébrée la quatrième des nuits saintes, *Berat-Ghedjessi* ou *Leilet ul-Berat*, et, à cette occasion, les édifices publics ont été illuminés durant toute la nuit.

— Nous avons annoncé, il y a quelque temps, que M. Longridge, sujet britannique, qui est au service de la Porte, était parti pour l'Angleterre dans l'intention d'y engager les ouvriers nécessaires à l'exploitation des mines de charbon de terre de la Turquie. M. Longridge est de retour de son voyage : il a amené avec lui plusieurs ouvriers, et il vient de partir avec eux pour Héraclée afin d'y procéder aux travaux d'exploitation de la mine de charbon de terre qui lui découverte dans ses environs il y a quelques années. D'autres ouvriers mineurs sont attendus d'Angleterre pour le même but.

— Ces jours derniers, une commission nommée par la compagnie du Danube et composée de cinq personnes, est arrivée à Constantinople pour s'y livrer à un examen sérieux sur plusieurs sujets qui intéressent le service de la compagnie. Tout à la ligne de ces bateaux doit être inspectée très-minutieusement dans le but d'y apporter les améliorations nécessaires.

— Mardi dernier, le bateau à vapeur de guerre français l'*Ajaccio*, commandé par M. Richin, est arrivé à Constantinople venant du Pirée. Il a fait le salut d'usage qui lui a été rendu, en passant devant Top-Hanes et s'est immédiatement dirigé vers Thérapia pour se mettre à la disposition de M. le ministre plénipotentiaire de France et tenir la station en remplacement de la *Vedette* qui est partie, il y a quelque temps, pour la France.

— Le même jour, est arrivé du Pirée le brick de guerre russe le *Persey*, commandé par le capitaine S. Martin. En doublant la Pointe-du-Séraï, le *Persey* a fait le salut d'usage qui lui a été rendu par un schooner de l'Etat, en station devant la Pointe-du-Séraï.

— On écrit de Marseille, le 25 :

« M. le général Aupick, dont l'arrivée avait été plusieurs fois prématurément annoncée, est entré, hier au soir à cinq heures, dans notre port, à bord du bateau à vapeur la *Vedette*. Il est descendu à l'Hôtel des Empereurs avec sa famille et sa suite et doit séjourner, dit-on, trois ou quatre jours dans notre ville. M. le colonel de Margadel accompagne l'honorable général. »

— La corvette à vapeur le *Pluton*, commandée par M. Rapatel, capitaine de frégate, qui a transféré à Constantinople M. de Lavalette, ambassadeur de la République française, a effectué son retour à Toulon dans la journée du 21.

— Le bateau à vapeur autrichien *Wien*, arrivé mercredi dernier de Galatz, avait à bord 342 soldats.

— On lit dans le *Courrier d'Athènes* du 8 de mois :

« M. le docteur Costi, professeur de la Faculté de Médecine, part aujourd'hui pour la France avec M. Vitalis, consul de Grèce à Malte. Tous les deux vont assister à un congrès, dans lequel toutes les nations Méditerranéennes seront représentées pour régler en commun les questions de quarantaine et adopter un système général.

« — M. Triandaphillis, inspecteur des consulats grecs en Turquie, est parti le 30 mai du Pirée pour commencer sa tournée.

— « M. G. Cossivas, consul de Grèce au Caire, a été révoqué du service et remplacé par M. L. Canépéropoulos, secrétaire du consulat-général de Grèce à Alexandrie, avec le titre honoraire de vice-consul, remplissant les fonctions de cette charge. M. G. Spanopoulos, secrétaire du consulat du Caire, a été transféré en la même qualité à Alexandrie avec le titre honoraire de vice-consul.

« — M. Forth-Rouen, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française à Athènes, est attendu aujourd'hui dans cette capitale, sur le pyroscaphe français. M. Sabatier, secrétaire de cette légation, qui remplit actuellement les fonctions de chargé d'affaires de France, va partir en congé immédiatement après l'arrivée de son chef. »

— M. Keller, directeur de la Compagnie qui, depuis près de deux mois, attire un public nombreux aux représentations des tableaux plastiques, a eu l'honneur d'être admis, mardi dernier, à jouer en présence de S. M. I. le Sultan. Le premier secrétaire et les chambellans de S. M. assistaient à cette représentation dont le Sultan a témoigné tout son haut contentement à M. Keller.

— On nous écrit de Samos en date du 4 de ce mois :

« Il paraît que la bande du pirate Negri s'est dispersée. Un samien, qui avait débarqué dans l'île secrètement, s'est vu obligé de se présenter à la gendarmerie, qui l'a arrêté. Il est en prison, et comme il prétend qu'ayant été pris par Négri, il avait été forcé de faire partie de sa bande, qu'il a abandonnée dès qu'il a pu; on procède à une enquête sur sa conduite. Il résulte de ses aveux que la petite île voisine de Samos, qui a servi de refuge à la bande de Négri, ce dont l'officier de la santé s'inquiétait bien peu, et que les démarches de cette île achetaient le butin de ces bandits, buvaient et mangaient avec eux. Par suite du déchargement clandestin du samien arrêté, l'île de Samos a été mise en quarantaine. »

— Nous lisons dans une correspondance de Brousse du 11 :

« Samedi dernier, plus de deux cents personnes ont été empoisonnées par du fromage frais acheté chez un bacal de notre ville. Une femme arménienne a succombé. Le vice-consul de France, M. Georges Crespin et toutes ses familles, gens de la maison, ont été tous grièvement malades, et n'ont dû leur salut qu'à de prompts secours qui leur ont été administrés. On n'a point encore appris comment ce fromage a été empoisonné. Diverses versions courent en ville à ce sujet : les uns prétendent que le bacal qui a servi à faire le fromage, ayant demandé à un chaudronnier mal étamé, à pu prendre une dissolution de verdde-gris assez forte pour causer un empoisonnement violent et même la mort, comme cela a eu lieu pour la femme arménienne; d'autres disent que les bergers auront pu laisser tomber par mégarde dans le lait en ébullition, du sublimé corrosif *(sak-sulumen)* qu'ils portent d'ordinaire dans un étui à leur ceinture, et qui leur sert pour guérir certaines maladies qui surviennent aux pieds des brebis. Quoi qu'il en soit, la négligence ou l'imprudence des bergers qui a occasionné un si grave accident devrait être sévèrement punie, pour prévenir désormais une incurie dont les conséquences ont été aussi funestes, et auraient pu l'être davantage.

— On nous écrit d'Athènes, le 8 juin :

« Mardi, 3 du courant, la grande maîtresse du palais, Mme Pluskow, s'est embarquée à bord du bateau à vapeur autrichien pour se rendre en Allemagne. On ignore si Mme Pluskow doit retourner en Grèce.

« Le brigandage continue à régner dans toutes les provinces. Dernièrement les voleurs ayant arrêté un individu dans le village de Gravassara et ne trouvant pas sur lui une somme assez considérable, lui ont coupé l'oreille. Un crime plus atroce encore a eu lieu près de la capitale. Un industriel allemand domicilié à l'île de Négrepont s'était rendu à Athènes pour recevoir son fils qui venait d'Allemagne, et M. Bérot, ami du défunt, l'a retourné à son habitation, accompagné de ses enfants, lorsqu'il a été assailli par les voleurs qui l'ont assassiné pour s'emparer de tout ce dont il était porteur. Ce malheureux père a été tué sous les yeux de ses enfants. »

— Hier, vers midi, le vent soufflait par rafales violentes et la mer était excessivement agitée surtout du côté de Scutari, dans le voisinage de Tchemchi-Pacha. Un caïque à une paire de rames qui cherchait à aborder afin de débarquer ses passagers, a été jeté contre le quai avec une telle force, que la frêle embarcation, mal équilibrée par ceux qui la montaient et n'avaient hâte d'en sortir, a tout d'un coup embarqué une lame qui la submergée instantanément. Heureusement pour les passagers et le batelier qu'à cet endroit le Bosphore a peu de fond auprès de quai, et qu'ils en ont été quittes pour la peur; toutefois deux d'entre eux ont été quelque chose. On espérait sauver le caïque dès que la mer serait devenue plus calme.

(Correspondance particulière.)

SALONIQUE, 10 *juin*. — Sami pacha, inspecteur-général de la Turquie d'Europe, a quitté Salonique jeudi dernier, dans l'après-midi, pour se rendre à Monastir en Albanie.

En même temps est aussi parti de cette ville Tossoun pacha, dont l'arrivée de Constantinople vous a déjà été mandée, pour aller prendre possession de son nouveau poste de gouverneur général à Scoppia ou Uskub.

Les habitans de Salonique ont appris avec la plus vive satisfaction l'élévation au grade de vézir de Youssouf pacha, descendant de l'illustre famille des Gazys-Evrinos, conquérants de la Macédoine, qui se trouve actuellement à Constantinople et qui doit bientôt rejoindre à Salonique, sa résidence actuelle. Ce témoignage éclatant de haute bienveillance impériale flatte la personne qui en est l'objet, en même temps que les habitans eux-mêmes, car ils voient en elle la première illustration du pays, l'homme juste, intègre et généreux,